

COVID-19 :

L'obstruction systématique à LA solution

« *Nous sommes en guerre* » a dit Macron. Alors ! « *A la guerre comme à la guerre* » ?

Non ! pour Macron et sa clique gouvernementale, ce n'est pas « à la guerre comme à la guerre », mais « *à la guerre comme en temps de paix* », ce qui en clair, signifie se livrer à l' « ennemi » !

Déplorez l'impréparation du gouvernement pour faire face à cette pandémie est aujourd'hui dépassé ; cette impréparation était largement rattrapable et très vite, si toute cette clique gouvernementale ne multipliait pas les entraves aux mesures aptes à régler le problème.

Il devient de plus en plus évident que ces traîtres au pouvoir qui imposent leurs diktats à l'ensemble de la population, marquent une volonté délibérée de ne pas résoudre la crise mais d'en générer une encore plus grave, tout ceci, pour servir les desseins mondialistes de ceux qui ont fait élire Macron et que le peuple français rejette de plus en plus.

« *Nous sommes en guerre* » dites-vous ?

Oui ! en guerre contre le peuple tant il est évident que toutes les décisions prises par ce gouvernement depuis le début vont dans le sens d'une aggravation volontaire de la crise sanitaire et laissent apparaître clairement que le pouvoir souhaite faire évoluer la crise sanitaire en crise économique majeure pour justifier le dépouillement programmé de la classe moyenne conformément aux vues des commanditaires de la mondialisation qui ont fait élire Macron. N'oublions pas que lors d'une réunion du « Bilderberg », Macron avait « planché » sur le sujet suivant : « *les exigences de la classe moyenne, obstacle à la mondialisation* » ce qui explique assurément qu'il soit là où il est.

Que reste-t-il à faire ? Supprimer la classe moyenne !

COMMENT SE POSE LE PROBLEME ?

Nous devons lutter contre un virus pour lequel un des plus éminents Professeurs mondiaux en infectiologie, le Professeur RAOULT – et non un charlatan qui aurait subitement fait valoir un « remède miracle » jailli de quelques-unes de ses élucubrations – a trouvé un protocole de traitement à base de médicaments anciens la « chloroquine » et l' « azythromycine » dont l'innocuité est reconnue par le fait que d'une part, la « chloroquine » fut en vente libre pendant plus de 70 ans et d'un coût très faible, d'autre part, que l' « azythromycine » est un antibiotique, également connu et largement utilisé.

Ce protocole a été testé par le Professeur RAOULT, il est efficace.

Que restait-il à faire ?

Tout simplement, à faire prendre préventivement aux personnes susceptibles de contracter le Covid-19, de la chloroquine commercialisée sous le nom de « plaquénil » ou « nivaquine » – médicament que tout un chacun ayant voyagé dans les pays où il y a risque de paludisme a eu l'occasion de prendre – et pour ceux qui présentaient des signes premiers de contamination, administrer le protocole du professeur RAOULT.

En quelques jours, voire en quelques petites semaines, le problème était réglé pour tout un chacun.

C'est dès le mois de février, une fois le protocole testé, que le Professeur RAOULT a déclaré « *coronavirus, fin de partie* » et en a avisé le gouvernement qui n'en a rien fait.

Pourquoi ? Parce que ce n'est pas ce qui était concocté par les traîtres qui nous gouvernent dont toutes les décisions prises marquent non seulement l'acharnement à ne pas vouloir appliquer les mesures qui permettraient d'apporter la solution au problème, mais à créer des problèmes que seules l'impréparation et l'incompétence ne peuvent justifier.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le prétendu conseil scientifique destiné à guider la politique dans la lutte contre le coronavirus devrait être composé d'infectiologues, de virologues, de pneumologues, de médecins-chercheurs... afin de pouvoir donner un avis éclairé et que soit apportée une réponse adaptée au problème posé.

En réalité, l'aréopage constitué par le gouvernement comporte surtout des personnalités étrangères au problème : généralistes, spécialistes du VIH, de l'hépatite, anthropologues, sociologues...raison pour laquelle le Professeur RAOULT l'a déserté.

C'est ainsi que la présence, au sein de ce conseil, du sociologue Benamouzig, auteur d'une thèse sur « *l'utilisation des méthodes quantitatives* », met en évidence le choix du gouvernement d'une médecine industrielle, rentable, qui n'a rien à voir avec la médecine.

CONFINEMENT

Le confinement généralisé sans dépistage est une décision imbécile et mortifère. Comme le souligne Nicole Delépine, cancérologue, c'est une aberration sanitaire et une décision politique destinée à masquer les insuffisances du gouvernement, d'autant que, d'après les taux de mortalité enregistrés et ainsi que le souligne le Professeur Raoult, l'ampleur de cette épidémie est moindre que celles des gripes des années précédentes qui n'ont pas entraîné une telle décision. Tout ceci accrédite donc davantage l'idée d'une volonté politique que d'une nécessité sanitaire.

De plus, jusqu'ici, les pays les plus confinés sont les plus atteints : l'Italie, l'Espagne et la France sont les pays d'Europe où l'on compte, jour après jour, le plus de morts – à l'exception des DOM-TOM où le taux de mortalité est quasiment nul en raison de l'usage habituel de chloroquine – quand l'Allemagne, qui teste à grande échelle et traite sans confinement général, enregistre un taux de mortalité très faible.

Non seulement le confinement généralisé ne sert à rien, mais les conséquences sont nombreuses sur la santé mentale des confinés et sur l'économie du pays, ruinant les petites structures, qu'elles soient commerciales, artisanales ou libérales, générant des faillites et du chômage en nombre et l'on est en droit de se demander si ce n'est pas, précisément, un des buts recherchés : pressurer la classe moyenne, tant il est évident que les PME et les TPE sont les plus fragilisées par le confinement alors même qu'elles constituent les forces vives de la Nation.

CHLOROQUINE

Des milliers de médecins à travers le monde plébiscitent l'usage de la chloroquine.

En France, tout est fait pour priver les français du recours à la « chloroquine » et l'on peut considérer que ce refus obstiné de la chloroquine s'apparente à un crime d'État.

Alors même que Madame BUZIN, alors ministre de la Santé déclare avoir signalé dès début décembre, « *j'ai compris la vague qui arrivait* » (...), elle a pris la décision, sans raison médicale, par un arrêté ministériel du 13 janvier 2020, de classer la chloroquine commercialisée sous le nom de « nivaquine » ou de « plaquénil » parmi les « substances vénéneuses », donc délivrable sur ordonnance seulement... après 71 ans de vente libre !

Par ailleurs, tous les stocks des pharmacies ont été intégralement réquisitionnés,

Également, le stock de chloroquine de la pharmacie centrale de l'Assistance Publique a complètement disparu, certains disent « pillé », par qui ?

De plus, le 27 mars, le ministre de la santé a pris un arrêté pour « encadrer » l'utilisation de la chloroquine qui devient seulement « *accessible aux équipes médicales hospitalières, uniquement pour les cas sévères* » autrement dit, quand il est trop tard pour que la chloroquine puisse faire son effet, de plus, sans adjonction d'« azythromycine », ce qui constitue le moyen idéal de discréditer la « chloroquine » !

Cet arrêté interdit également aux médecins généralistes de prescrire de la chloroquine ! Du jamais vu ! Depuis quand l'administration dicte-t-elle au médecin des interdictions de prescription ?

Par ailleurs, l'essai « Discovery » mené en Europe pour traiter le coronavirus à partir de différentes molécules dont la chloroquine – pour laquelle il est prétendu que cela « *va lever le voile sur l'efficacité de la chloroquine* » – ne respecte absolument pas le protocole du professeur RAOULT et ce, dans le but évident de fausser sciemment les résultats.

Comme si cela ne suffisait pas, une honteuse campagne de haine, de calomnies, de contre-vérités, de dénigrement de la chloroquine et du protocole de traitement du professeur RAOULT se déchaîne jusqu'à lui demander de « fermer sa gueule » comme l'a honteusement érupté ce pédophile revendiqué, Cohn-Bendit ! Pourquoi ?

Tout simplement parce que cet éminent scientifique ose contrecarrer les plans juteux de futurs vaccins du lobby pharmaceutique...puisqu'il a affirmé pouvoir venir à bout – et en quelques jours seulement – du Covid-19 avec un vieux remède qui a fait ses preuves...et il est en train de le prouver à Marseille.

Oui mais... à 5 euros seulement la boîte, c'est un « scandale » !

Et dans son allocution du lundi de pâques, Macron – qui a été faire sont « numéro de cirque » à Marseille le jeudi précédent – n'a même pas prononcé le mot « chloroquine » tout en prétendant ne négliger « aucune piste » cherchant ainsi à jeter le doute et torpiller la crédibilité du protocole du Professeur RAOULT.

Comme l'exprime cet éminent Professeur, dans un langage certes peu académique mais éloquent : « *ce pays a un problème depuis quelques années...il fait chier les bons, c'est un vrai problème !* ».

Les CONTEMPTEURS DU PROFESSEUR RAOULT

Les contempteurs du Professeur Raoult sont ceux qui encombrent les plateaux de TV et à qui est abondamment donnée la parole pour diffuser « la voix de son maître » – notamment Roland TUBIANA, mais surtout Karine LACOMBE, qui ose même traiter le professeur RAOULT de charlatan !

Or, il faut savoir que Karine LACOMBE – professeur de médecine et chercheuse à l'INSERM mais pas trouveuse – est liée à l'OMS et aux laboratoires américains dans la course aux vaccins contre le

Covid-19, laboratoires qui participent au fameux essai clinique « Discovery » et notamment GILEAD pour le « remsedivir » et ABBVI pour le « kaletra » (boîte de 120 comprimés : 433.72^E remboursés à 100%) dont l'inefficacité et la dangerosité semblent les caractériser, et aussi la « chloroquine » mais seule, et non en conformité avec le protocole du professeur Raoult.

La France teste donc à grands frais les produits des laboratoires américains, avec les concours du CNRS, de l'institut Pasteur, de l'INSERM, du CEA – choix dictés par l'OMS – tout en bloquant le traitement à la chloroquine et ce, afin de permettre à ces laboratoires de mettre sur le marché des vaccins très chers, sachant que Karine LACOMBE a des conflits très marqués avec ces laboratoires ainsi qu'en atteste un versement de 17000^E que lui a fait GILEAD au titre de convention et rémunération entre 2007 et 2019 ainsi que 8000^E d'avantages depuis 2013 ; quant à ABVI, 26000^E ont été versés à cette dame, également au titre de convention et rémunération entre février 2007 et 2019 et 12000^E d'avantages depuis 2012 !

C'est ainsi que les interventions de la très grande majorité des professeurs de médecine des hôpitaux parisiens vont dans le sens de « Big pharma » et par là même, cautionnent d'emblée les aberrations gouvernementales, mettant par là même en lumière, leur évidente collusion.

Il faut d'ailleurs noter que Karine LACOMBE a déclaré : « *On est optimiste d'arriver à trouver un vaccin contre le coronavirus raisonnablement vite* » !

MASQUES

Selon le gouvernement, les masques étaient censés ne servir à rien ! alors, comment se fait-il que le 19 février 2020, la France ait envoyé 17 tonnes de matériel de protection (combinaisons, masques, gants, produits désinfectants à la chine (?))

Puis progressivement, le gouvernement a changé de discours, les masques étaient bel et bien nécessaires pour protéger les personnels de santé, mais il a été prétendu qu'il n'y avait pas de masques et aussi que les stocks existants avaient été « volés », par qui (?) : personne n'a cherché ni trouvé les « voleurs » !

Des commandes de masques étaient donc nécessaires.

Le 3 mars, Macron annonce réquisitionner tous les stocks et la production de masques de protection : « *nous les distribuerons aux professionnels de santé atteints par le coronavirus* », dit-il !...Néanmoins, ils en manquent toujours cruellement !

Le **19 mars dernier**, le Cabinet d'avocat Di Vizio, spécialiste de la défense des médecins libéraux, a saisi la Cour de justice de la République contre Édouard PHILIPPE, Premier ministre, et Agnès BUZYN, ancienne ministre de la Santé, d'une **plainte pénale** au nom de trois médecins faisant partie du « collectif Covid-19 » – Dr Emmanuel Sarrazin, Dr Philippe Naccache et Dr Ludovic Toro – **sur le fondement de l'article 223-7 du Code pénal qui stipule** : « ***Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000^E d'amende*** »

Le 27 mars dernier, via un huissier, le « collectif Covid-19 » a également sommé le ministère de la Santé de produire les preuves des commandes, s'appuyant sur l'article 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

Le Ministère a refusé de communiquer les éléments demandés.

Le 2 avril, le Cabinet Di Vizio a saisi le conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour solliciter sa médiation « dans l'obtention des preuves de commandes et de contrats des masques et de tests ».

Par ailleurs, l'intervention TV de Macron du 13 avril n'ayant pas convaincu les médecins, le Cabinet Di Vizio, au nom du « collectif Covid-19 », a annoncé par un communiqué de presse, saisir la Cour de Justice de la République contre le ministre de la santé, l'objet de la plainte étant que « le gouvernement n'a pas présenté jusque-là de preuves de commandes ou de contrats pour les équipements nécessaires tels que les masques, annoncés pourtant à plusieurs reprises dans les médias »

A noter également que le Cabinet d'avocat Di Vizio et les médecins requérants affirment avoir recueilli de nombreux témoignages d'entreprises qui « déclarent, preuves à l'appui, avoir proposé au gouvernement de produire ou d'importer des masques et qui, eux aussi attendent toujours un quelconque retour ».

Par surcroît, l'État a réquisitionné les masques payés avec l'argent du conseil départemental des Bouches du Rhône (...) et destinés à ce département et ce, sans aucune explication. Quod ?

TESTS

L'État refuse le principe du dépistage systématique alors que c'est sur cette base qu'il est facile de régler le problème.

Tout comme pour les masques, il a d'abord été prétendu que les tests ne serviraient à rien non plus ! Néanmoins, 5 000 kits de dépistage ont été offerts gratuitement à l'Algérie (?)

De plus, il y a eu un retard de deux mois dans les premières prises de commandes, ceci joint au refus des propositions faites au gouvernement par des laboratoires.

En effet, le ministre de la santé n'a pas utilisé les compétences du monde vétérinaire contrairement à l'Allemagne et aux États-Unis notamment...qui ont eu recours à eux sans tarder.

C'est ainsi que, début mars - donc avant la décision du confinement - les laboratoires vétérinaires et fabricants de diagnostics ont proposé leurs services pour réaliser mais aussi produire des tests Covid-19 : ils ont les équipements et les compétences pour produire des centaines de milliers de tests par semaine, mais le ministre de la santé leur a fait savoir que le recours aux laboratoires vétérinaires et départementaux était à l'étude, « laboratoire par laboratoire » ... histoire de faire durer le plaisir !

Selon le président du syndicat de l'industrie de la santé animale : « Il est incompréhensible que l'État tarde tant à faire appel à nos unités de production de tests PCR qui sont mobilisables immédiatement ».

C'est seulement le 5 avril, à la demande insistante du sénateur Bruno Retailleau et dans le cadre des dispositions déclarant l'état d'urgence sanitaire, qu'un arrêté ministériel a permis aux laboratoires d'analyses départementaux de procéder à la détection du Covid-19, ce qui donne la possibilité, à chacun de ces laboratoires, de dépister 150 000 à 300 000 personnes par semaine, chacune de ces structures pouvant réaliser 20 000 tests PCR (tests rapides) et 80 000 sérologies par jour, sachant que le territoire français compte environ 80 laboratoires publics, une dizaine de groupes privés et également une dizaine de sociétés.

CLINIQUES À L'ARRÊT ET NON REQUISITIONNÉES

En raison de l'insuffisance dramatique de lits de réanimation dans les hôpitaux, le ministère de la santé et les agences régionales de santé (ARS) ont fait la demande expresse aux cliniques privées à but lucratif – qui disposent de près de 4000 lits de réanimation et de soins critiques – d'annuler leurs interventions non urgentes et d'accompagner l'hôpital public pour l'accueil des patients Covid-19, ce qu'elles ont fait malgré le manque à gagner.

Or, jusqu'au mois de mars, aucune clinique privée n'a été sollicitée alors que de nombreuses infirmières de ces cliniques étaient volontaires car sans travail à cause de l'annulation imposée de tous les soins considérés comme non urgents.

RESPIRATEURS ARTIFICIELS

Le 24 mars 2020, dans un entretien au micro de « Sputnik », Loïc Le Floch-Prigent, ancien patron de Rhône-Poulenc entre autres, a révélé que beaucoup d'industriels lui ont téléphoné pour lui dire : « *Nous avons des prototypes, nous avons proposé d'en faire et nous n'avons aucune réponse de l'État depuis deux mois* » !

Il faudra donc que le gouvernement explique pourquoi il a refusé l'aide que lui proposaient des industriels français pour la fabrication en urgence de respirateurs artificiels et également l'aide de la Russie pour l'envoi de matériel médical.

RITROVIL

En guise de traitement destiné aux patients ayant des difficultés respiratoires et refusés en réanimation sur décision d'un médecin, le décret du 29/03/2020 autorise les médecins généralistes à prescrire du « ritrovil » hors AMM !!! (Autorisation de mise sur le marché) dans les EPHAD, médicament aux effets sédatifs puissants, très efficace pour ce qu'on appelle désormais « sédation profonde » ou « sédation longue », tellement longue que les malades ont peu de chance d'en revenir et ce, jusqu'au 15 avril, date de la « vague attendue » de la pandémie.

Une initiative qui laisse à penser qu'il y a une volonté déguisée de vouloir euthanasier la frange âgée de la population !

Quelles recommandations de l'EUROPE ?

Il est préconisé le confinement des personnes âgées jusqu'à la fin de l'année : « *sans vaccin, il faut limiter autant que possible les contacts des seniors* » a expliqué la présidente de la commission européenne.

Dans un entretien au quotidien allemand « Bild », elle prévient : « *la recommandation européenne sera de maintenir le confinement des personnes âgées jusqu'à la fin de l'année...c'est une question de vie ou de mort...* » !

« Question de vie ou de mort » ? Comment faut-il le comprendre ?

Le rôle de l'OMS ?

L'OMS est financée à 79% par des financements privés – les principaux donateurs étant la fondation Bill et Melinda GATES ainsi que l'industrie pharmaceutique – et à 21% seulement, par les cotisations des États membres.

La fondation Bill GATES a versé plus de deux milliards de dollars à l'OMS depuis la fin des années 90 et, en 1999, 750 millions de dollars pour initier « GAVI » – une alliance entre le public et le privé – afin de vacciner les enfants des pays en développement et à laquelle participent, outre la Fondation GATES, l'OMS, l'UNICEF et l'industrie pharmaceutique.

Par ailleurs, selon une enquête d'Arte de 2017, des employés – et notamment un haut dirigeant de l'OMS – figurent sur la liste de la Fondation GATES, directement impliquée dans la prise de décision de l'OMS.

Or cette Fondation prône régulièrement des campagnes de vaccination à très grande échelle et la réduction de la population mondiale, les vaccins étant des armes létales silencieuses avec effet retard, ne contenant pas seulement le toxique aluminium, mais également et entre autres, des métaux lourds et des hormones qui provoquent la stérilité des femmes.

De quoi comprendre pourquoi l'OMS n'envisage comme solution que la mise en circulation d'un vaccin que commercialiserait fort cher l'industrie pharmaceutique dont Bill GATES est actionnaire.

En prolongeant le confinement, Macron opte donc pour les grands laboratoires.

CONCLUSION

Nous comprenons que le protocole du Professeur RAOULT, redoutable par son efficacité et qui par surcroît, coûte une somme dérisoire, ne peut qu'être rejeté par toute cette mafia sans foi ni loi que celle du crime, ce qui nous prouve une fois de plus, au cas où nous n'aurions pas encore compris, qu'il est grand temps de se libérer de cette pieuvre mondialiste qui ne peut en aucun cas représenter le bonheur des peuples mais au contraire, les asservir et les détruire.

Nous sommes à la croisée des chemins : ou bien nous ne réagissons pas, et nous nous enfonçons dans l'enfer de la mondialisation, ou nous réagissons pour nous libérer définitivement de cette imposture qui nous tue et nous pourrions retrouver toutes les valeurs qui ont permis, en son temps, la prospérité et le rayonnement de notre pays.

Disposons-nous en France des hommes et des femmes capables de contrer ces traîtres qui nous gouvernent et reprendre notre destin en main à tous les niveaux et dans tous les domaines dès aujourd'hui ? Nous l'espérons.

Claude MEUNIER BERTHELOT

<https://volontaires-france.fr/covid-19-lobstruction-systematique-a-la-solution/>